

République Française
Département de la Lozère
COMMUNE DE MONTS-DE-RANDON

Séance du 10 novembre 2022

Date de la convocation : 04/11/2022

Membres en exercice :
19

L'an deux mille vingt-deux et le dix novembre à 9 heures 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,

Présents : 14

Présents : Maxime ATGER, Joseph BEAUFILS, Claudine BESSIERE, Michel BONNAL, Céline DELMAS, Bernadette GAILLARD, Gisèle GERBAL, Claire HELARY, Lydie JOURDAN, Jacqueline LIZZANA, Patrice MONTEIL, Etienne NEGRON, Francis SAINT-LEGER, Yvan VELAY

Votants : 17

Pour: 17

Contre: 0

Abstentions: 0

Représentés : Geneviève FABRE, Patrice SAINT-LEGER, Gaëlle COULOMB

Excusés : Kristelle BILLARD, Gilbert SALLES

Absents :

Secrétaire de séance : Jacqueline LIZZANA

2022_124 - Objet : Décisions modificatives

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder aux décisions et d'approuver les décisions modificatives suivantes:

1) Budget Logement Malassagne :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1641- 00	Emprunts en euros	500.00	
2313 - 332	Constructions	-500.00	
TOTAL :		0.00	0.00

2) Budget principal:

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
023	Virement à la section d'investissement		74105.49
615231	Entretien et réparation voies		12000.01
63512	Taxes foncières		10000.00
6411	Personnel titulaire		5000.00
6413	Personnel non titulaire		-10000.00
6451	Contributions à l'U.R.S.S.A.F.		10000.00

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 20/03/2023
048-200085223-20221110-2022_124-DE

6453	Cotisations aux caisses de retraites		10000.00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée		3000.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	9105.50	
6419	Remboursements rémunérations personnel	-20000.00	
7022	Coupes de bois	80000.00	
7066	Redevances services à caractère social	15000.00	
70841	Mise à dispo personnel Budget annexe	20000.00	
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	10000.00	
TOTAL :		114 105.50	114 105.50

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
020	Dépenses imprévues		2426.00
2041582 - 493	Déploiement Fibre optique		44574.00
2315 - 404	Eclairage public		4000.00
2315 - 489	Voirie 2022		14000.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	-9105.89	
021	Virement de la section de fonctionnement	74105.49	
1068-00	Excédents de fonctionnement capitalisés	0.40	
TOTAL :		65 000.00	65 000.00

3) Service de l'eau

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	+20 000.00	
023 PREFECTURE DE MORBIHAN	Virement à la section d'investissement	-20 000.00	

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

RF PREFECTURE DE MENDE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 20/03/2023 048-200085223-20221110-2022_124-DE

INVESTISSEMENT :**DEPENSES RECETTES**

021-00	Virement de la section de fonctionnement		-20 000,00
2315- 428	AEP Divers	-20 000,00	

4) Budget lotissement les hauts de Cheyrouses**FONCTIONNEMENT :****DEPENSES RECETTES**

71355-042	Variation de stocks terrains aménagés	+ 66 153,70	
71355-042	Variation de stocks terrains aménagés		+ 66 153,70

INVESTISSEMENT :**DEPENSES RECETTES**

3555-040	Terrains aménagés (stocks)	+ 66 153,70	
3555-040	Terrains aménagés (stocks)		+ 66 153,70

5) Budget lotissement le Puech Haut**FONCTIONNEMENT :****DEPENSES RECETTES**

71355-042	Variation de stocks terrains aménagés	+ 116 596,30	
71355-042	Variation de stocks terrains aménagés		+ 116 596,30

INVESTISSEMENT :**DEPENSES RECETTES**

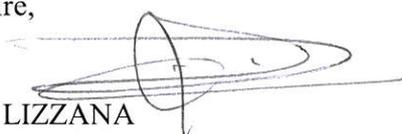
3555-040	Terrains aménagés (stocks)	+ 116 596,30	
3555-040	Terrains aménagés (stocks)		+ 116 596,30

Le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ces décisions modificatives.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les décisions modificatives présentées ci-dessus.

Le Secrétaire,

Jacqueline LIZZANA



Pour copie conforme,
Le Maire,

Francis SAINT-LEGER

